



Edito

Dans ce numéro :

Edito	page 1
De la maternelle à l'université	page 2
Des moments de débats importants dans Solidaires	page 3
Exemple d'une lutte offensive : les CDD du CROUS	page 4
Elections à la clinique St Jean - Saint Lô	page 5
Journée de Grève à la Sécu	page 5
Union Interprofessionnelle avec Sud - Solidaires	page 6
Liste des conseillers du salarié	page 7

Dans la continuité du bulletin Solidaires Basse-Normandie, voici le bulletin Solidaires Calvados; ce changement est dû au fait qu'il a été décidé par les Solidaires de Basse-Normandie de se constituer en Solidaires départementaux tout en maintenant une structure régionale plus ciblée sur les questions régionales et de formation.

Ce bulletin départemental interprofessionnel essaiera de vous donner un peu d'écho de certaines luttes, du développement de notre union, de débats, des aspects pratiques (*conseillers des salariés, formations syndicales, etc...*)

En cette année 2011, après le fort mouvement social de l'automne dernier, nous allons continuer à lutter pour défendre les intérêts matériels et moraux des travailleurs tant dans les entreprises que plus largement, président et gouvernement voulant continuer dans leur logique libérale sur des dossiers comme la dépendance, la fiscalité, l'Unedic... sans oublier toutes les régressions sociales qu'ils veulent imposer par la loi (*loi Besson par exemple*).

Cette année va être aussi importante pour notre union syndicale puisque nous aurons en fin de ce mois de février notre congrès départemental, au mois de juin le congrès national, et en octobre des élections professionnelles dans la grande majorité de la fonction publique. Les congrès sont des temps forts pour débattre et se mettre d'accord sur des orientations, les élections professionnelles sont importantes pour notre représentativité et pour peser dans le rapport de forces.

C'est ensemble avec tous les syndicats de notre union que nous voulons nous donner les moyens d'être plus efficaces dans l'intérêt de tous les travailleurs.

Le bureau départemental, le 14 février 2011



De la maternelle à l'Université ne laissons pas démanteler notre service public d'éducation !

La politique de la casse du service public continue!

195 postes de Professeurs des Ecoles à rendre dans l'Académie ! 154 dans les collèges et les lycées ! Des contractuels sur la sellette à l'Université de Caen depuis que l'équipe de direction gère la masse salariale avec «l' autonomie » des établissements.

Les conséquences vont être terribles : fermetures de classes, d'écoles, de filières, d'options, disparition des réseaux d'aide (*RASED*), toujours moins de remplaçants, finie la scolarisation des enfants de deux ans, disparition programmée des lycées professionnels au profit de la formation par apprentissage, dilution de l'orientation scolaire dans des centres publics ou privés consacrés à l'orientation professionnelle.

Et pendant ce temps, le dispositif ECLAIR (*réplique pour les écoles, collèges et lycées de ce qui est déjà mis en place à l'université*) et la réforme des lycées mettent aussi à dure épreuve les conditions de travail des personnels comme celles des élèves ; elle va jusqu'à remettre en cause la qualité même des savoirs transmis.

Plusieurs cas de tentatives de suicides ou de suicides ont déjà été recensés dans l'Académie depuis le mois de septembre en lien direct avec une gestion des personnels calquée sur le privé : contrats d'objectifs (*impossibles à atteindre !*), évaluations et notations des salariés donnant lieu à des pratiques de harcèlement, de chantage, de division et d'isolement, pressions continues.

La grève du 10 février a été plutôt bien suivie surtout dans les écoles et les collèges durement touchés par les suppressions de postes cette année. Cependant, les suites données à cette journée restent très en deçà de ce qu'il faudrait mettre en œuvre. La grève reconductible n'était pas à l'ordre du jour de l'AG qui s'est tenue le matin regroupant 120 personnes. Par contre des formes de luttes très ancrées sur les lieux de travail voient le jour :

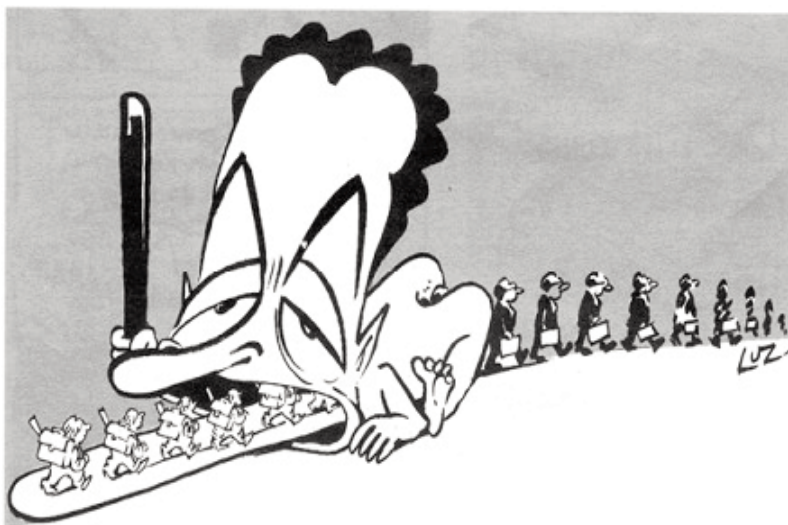
- Engagement à refuser les heures supplémentaires.
- Appel à voter contre les dotations horaires en conseil d'administration.
- Information des parents.

Notre souci est de parvenir à structurer et fédérer les résistances.

SUD éducation est le seul syndicat à faire une vraie campagne sur la souffrance au travail qui vise à donner aux travailleurs de l'éducation des outils pour résister collectivement et combattre les pressions hiérarchiques. De nombreuses réunions rencontrant un réel écho ont eu lieu dans des lycées du Calvados.

SUD éducation est aussi le seul syndicat à se préoccuper de l'organisation des non titulaires que ce soit au travers de la relance d'un collectif des étudiants-surveillants, au travers d'une bataille pour le passage en CDI de travailleurs en CDD à l'université ou du suivi des difficultés des salariés sous contrats aidés et/ou s'occupant d'enfants handicapés. Nous savons que nous ne gagnerons pas seuls contre ce gouvernement.

Notre but est d'essayer de construire une lame de fond qui, en synergie avec d'autres secteurs, pourra un jour peut-être devenir un tsunami à la tunisienne.



1- D'abord dans Solidaires Calvados :

Nous allons tenir notre premier congrès départemental les 25 et 26 février, sur deux jours car nous voulons à la fois faire le point sur l'activité passée et décider d'orientations communes pour les trois années à venir et d'autre part préparer collectivement le temps fort du congrès national qui se tiendra sur une semaine en juin prochain.

Les titres de certains paragraphes de la résolution orientation sont évocateurs : l'unité d'action interprofessionnelle intersyndicale, un axe stratégique majeur; syndicalisation et développement; les terrains d'action : lutte contre la précarité et le chômage avec SPC, lutte pour la défense de la protection sociale, lutte pour la défense de la fonction publique et des services publics, la défense des droits des étrangers, les luttes féministes, la solidarité internationale, l'environnement, vigilance face à la criminalisation du mouvements social et syndical.

Des décisions seront à prendre aussi pour se donner les moyens de répondre à quantité de sollicitations.



2- Ensuite dans Solidaires national :

Le congrès aura lieu en début juin sur une semaine à Villefranche sur Saône et nous y aurons deux délégués. Il fera le bilan de l'action menée depuis le précédent congrès de St Jean de Monts il y a trois ans

Six résolutions d'orientation seront à débattre pour permettre à notre union de progresser dans ses positionnements collectifs.

- La première porte sur l'analyse du capitalisme qui a beaucoup évolué, en particulier avec la place prépondérante prise par le capitalisme financier. Que faire face à l'impasse du système capitaliste basé sur un développement sans limites, sur une croissance sans fin, sur l'accumulation du capital, sur l'accroissement des inégalités et sur le mépris des impératifs écologiques.

- La seconde porte sur « Droits sociaux et solidarité » Il aborde les questions liées aux restructurations capitalistes, la question des emplois publics et des services publics et tous les problèmes de protection sociale, dont la dépendance.

- La troisième porte sur les conditions de vie et santé au travail.

- La quatrième porte sur les droits sociaux et démocratiques des étrangers.

- La cinquième porte sur « Quel syndicalisme ? » C'est à la fois une analyse du paysage syndical en France, mais aussi des propositions pour répondre à des évolutions du salariat auquel le capitalisme impose des changements.

- Enfin la sixième porte le fonctionnement, la structuration et le développement de notre union syndicale.

Tous ces temps forts doivent permettre à notre union d'être en meilleure capacité de défendre les travailleuses et les travailleurs.

L'exemple d'une lutte offensive : les CDD du CROUS de Caen

Au mois de juin 2010, la direction du CROUS¹ de Caen a dû faire face à une lutte bien singulière, mais appelée à se généraliser : celle des veilleurs de nuits des cités universitaires.

Ils sont tous étudiants et travaillent pour financer leurs études. 90 % d'entre eux sont étrangers. Ils signaient des contrats de travail (*statut public non titulaire*) « non renouvelables sauf décision expresse de l'administration », mais après mois (*jusqu'à 9 ans cumulés pour certains*). Pendant des années, le CROUS a exploité ces précaires qui, sous la pression économique et hiérarchique (*peur de non-renouvellement...*), ont dû se taire... Mais début juin, les veilleurs de nuits apprennent, par une fuite, que la direction du CROUS avait décidé arbitrairement qu'aucun des contractuels ne serait renouvelé, ni à la fin du mois ni pour la rentrée 2010. Cette « nouvelle » a permis d'entendre des revendications silencieuses et légitimes. Les salariés ont alors contacté les syndicats professionnels du CROUS, ainsi que les syndicats étudiants. Seule la Fédération Syndicale Étudiante (FSE) a répondu présente sur ce conflit, aidée par une militante de Sud-Éducation, afin de soutenir cette lutte.

Du non-renouvellement à l'élaboration d'une plate-forme revendicative... En plus de la volonté d'être reconduit, d'autres revendications faisaient écho à la situation précaire des contractuels et aux pressions hiérarchiques qu'ils subissaient quotidiennement (*emploi du temps non fixes...*). Mais pire encore, un certain nombre d'irrégularités aux dispositions légales a éclaté au grand jour : **signature des contrats** en fin de mois et non dans les 48h, **non respect du temps de repos, non respect des normes de sécurité...**, et surtout la **non majoration des heures travaillées pendant le week-end et les jours fériés** (*coefficient 2 et 3 selon les art. L 213-1 et L 221-5 du code du travail et la circulaire du CNOUS du 21 mars 2002*). La bataille était lancée...

Méthodologie de lutte : auto-organisation, unité et détermination ! Il n'y avait qu'un mois pour agir. Les 15 premiers jours de juin étaient donc tournés vers la documentation juridique et l'organisation collective des contractuels qui n'en avaient pas l'habitude (*AG, RDV officiels avec l'administration...*). Pendant les 15 jours suivants, la lutte s'est durcie avec une grève, des rassemblements devant les locaux administratifs et deux RDV imposés à l'administration par une occupation des locaux administratifs du CROUS...

Si le syndicalisme de lutte de la FSE a épaulé ce mouvement (*mise à disposition de matériel, diffusion de connaissances sur le droit du travail...*), les salariés prenaient toutes les décisions en AG bihebdomadaires. Ceci a permis à chacun de s'emparer pleinement de la lutte (*diff de tracts...*). La priorité, dans le temps, était donnée aux revendications communes avec le renouvellement de tous comme pré-requis aux négociations. Il a donc fallu opérer en deux temps : d'abord la lutte collective sur le terrain (*tracts, grève, RDV officiels...*) et ensuite sur les revendications individuelles sur le terrain juridique (*dossier individuel au tribunal administratif*).

Seule la lutte paye ! La pression des salariés, appuyés par la FSE, a fait reculer une direction faisant peu de cas des dispositions réglementaires. Au début, le directeur soutenait ne pas être au courant de l'obligation légale de majoration des heures effectuées les week-ends et jours fériés, avant de reconnaître, au 2^{ème} RDV, l'existence de la circulaire du CNOUS de 2002 qui le précisait explicitement. Le CROUS, par les menaces de plaintes au tribunal administratif, a tout de même fini par capituler. Dans une lettre du Directeur du CROUS du 30 juin 2010, adressée aux contractuels, il s'engage : à mettre en place les visites médicales, payer les majorations pour les jours fériés et week-ends, et surtout à renouveler l'ensemble des contractuels pour la rentrée 2010 avec des contrats de 12 mois et non plus mensuels. Une victoire savoureuse pour les salariés...

A La rentrée 2010, rémunérer normalement ses salariés a contraint le CROUS à déboursier entre 150.000 et 200.000 € supplémentaires sur ses fonds propres (+ 300 €/mois en moyenne par salarié). Mais jusqu'aujourd'hui, le CROUS refuse de payer les majorations pour les contrats précédents. C'est pourquoi le combat prend désormais la forme d'un traitement individuel par plaintes au tribunal administratif pour le paiement rétroactif des heures de travail non majorées (*jusqu'à 27.000 € par salarié !*).

Lutter et fédérer ! Cette lutte locale est appelée à se généraliser en sachant qu'entre 2/3 et 3/4 des CROUS seraient dans une situation similaire. Mais en tant que syndicalistes de lutte, nous devons veiller à ne pas tomber dans le piège de l'atomisation des luttes qui individualiserait des cas d'exploitation en omettant leur aspect global. Chaque lutte locale contre la précarité (ex : à l'École Nationale Supérieure, le mouvement des personnels de nettoyage à l'Université de Paris 6...) doit être teinté d'une dimension nationale, intercatégorielle et interprofessionnelle, afin de faire reculer l'Etat sur la précarité qu'il organise.

¹ Les Centres Régionaux des Œuvres Universitaires et Scolaires (CROUS), pour l'instant encore de statut Etablissement Public Autonome (EPA), sont regroupés au niveau national au sein du CNOUS, sous tutelle du ministère de l'Éducation Nationale. Ces centres gèrent le système de bourses, les cités universitaires et les Restaurants Universitaires.

Elections clinique St Jean à Saint Lô

Il arrive de temps en temps que des syndicats fassent part à l'interpro d'implantations dans leurs secteurs, comme c'est le cas ici dans la santé sur Saint-Lô. Vendredi 28 janvier, les salariés de la Clinique Saint Jean basée à Saint Lo élaient leurs représentants. Ils ont voté pour une DUP (délégation unique du personnel) car moins de 200 salariés.

SUD se présentait pour la première fois à cette élection. La direction a créé en urgence une CFDT (*surprenant ??*) avec les membres sortants du CE... **SUD** totalise environ 60% des voix.

Pour les postes :

- Titulaires : SUD 3 postes CFDT 3 postes
- Suppléants : SUD 4 postes CFDT 2 postes.

Pour 3 voix, SUD rate la majorité absolue en titulaires mais le bilan est excellent !



Journée de Grève à la Sécu : le 08 Février 2011

Le 8 février, le personnel de la Sécurité Sociale s'est fortement mobilisé pour :

- exiger une augmentation de la valeur du point (*l'employeur propose une augmentation de 0,00% pour 2011 - dernière augmentation + 0,8% en Mai 2010*).
- le refus du lissage du 14ième mois (*ce 14ième mois serait incorporé au salaire mensuel*).
- le respect de la convention collective
- l'arrêt des suppressions d'emplois (*dans le cadre des fusions d'organismes*), de transfert d'activités à la sous traitance, de mutualisations de plus en plus nombreuses de diverses activités.

Dans le département « SUD Protection Sociale » a appelé le personnel de la CPAM et de la CAF du Calvados a participé massivement à cette journée d'action. Une délégation de militants « SUD Protection Sociale » est montée sur Paris.

A l'appel des fédérations CGT, FO, CFTC, CGC et SUD et des organisations de cadres et agents de direction CGT FO CFTC et CGC, ce sont près de 5000 manifestants qui ont défilé.

Derrière la CGT qui avait largement mobilisé ses troupes, « SUD Protection Sociale » était bien la deuxième Organisation Syndicale à composer le cortège des manifestants

La manifestation s'est terminée devant l'UCANSS (*Organisme chargé notamment des relations avec les OS de la sécurité sociale*) où le personnel en grève a été accueilli par les gardes mobiles.

Une délégation (*dont la fédération SUD*) a été reçue par le COMEX (*comité exécutif des directeurs & instance dirigeante de l'UCANSS*).

Il est à noter :

- l'intervention de la fédération CGT qui a permis qu'un représentant de l'Union Fédérale « SUD Protection Sociale » assiste à cette réunion. (*Sur le plan national, « SUD Protection Sociale » n'est pas représentatif à la sécurité sociale*)
- l'obstruction de FO qui ne souhaitait pas que notre Organisation Syndicale puisse intervenir.

Le président et le vice-président de le COMEX n'ont apporté aucune réponse concrète aux revendications du personnel si ce n'est l'engagement de porter devant le COMEX le retrait de la mesure sur le lissage du 14ième mois.

L'UCANSS a montré à cette occasion son mépris vis à vis du personnel employés et cadres.

Cette forte mobilisation témoigne de la colère qui monte dans les organismes de Sécurité Sociale. Il est urgent pour nos employeurs de répondre aux revendications du personnel:

La prochaine négociation salariale qui était prévue début mars a finalement été avancée au 15 février, et ce, à la demande des représentants des délégations.

Dès maintenant il faut prendre des initiatives pour amplifier la mobilisation et obliger l'UCANSS et le Ministère à céder.

SUD participera à toutes les initiatives unitaires tant au niveau local que national allant dans ce sens.

Solidaires Calvados

Union interprofessionnelle

7 av de Cambridge 14200 Hérrouville St Clair

Tél. : 02 31 24 23 36 / 08 79 03 13 95

syndicatssolidaires-bn @ orange.fr

POUR GAGNER ENSEMBLE DEMAIN, POUR RENFORCER LE SYNDICALISME DE LUTTE, AVEC LES SYNDICATS *Sud* - Solidaires !

IL FAUT
UN SYNDICAT
QUI SOIT NOTRE
PORTE-PAROLE...



Dans la lutte pour les retraites...

L'Union syndicale Solidaires et ses syndicats (SUD, etc.) a porté deux mots d'ordres centraux dans la lutte des retraites : Pour la grève générale, pour le retrait du projet de loi sur les retraites. Nous pensons que cette contre-réforme est au service des classes possédantes que l'État ne veut surtout pas attaquer. Ce n'est pas aux salarié-e-s de payer la crise, il y a largement l'argent suffisant en France pour financer des retraites pour toutes et tous à 60 ans et avec 37,5 annuités ! C'est pourquoi nous nous sommes battus sur ces positions dans le cadre unitaire. Nous avons soutenu les grèves reconductibles. Pour gagner, c'est une grève générale qui était nécessaire.

... dans les luttes de demain

Ce mouvement social a permis de tisser des liens interprofessionnels. Il a redonné de la légitimité à la lutte, à la grève, aux actions de blocage. Cette force du mouvement social devrait se retrouver dans les combats futurs. Et soyons en sûrs, ils seront nombreux : la sécu, les 35 heures... Sans compter tous les combats quotidiens que nous menons dans les entreprises et les services sur les conditions de travail, la lutte contre la précarité et pour l'emploi, contre les idées racistes, sexistes et homophobes. Dans ces combats de demain, il faut des syndicats qui donnent la parole aux salarié-e-s. C'est le projet des syndicats Solidaires.

ET
QUI NOUS
DEMANDE
PAS DE LA
FERMER!!



Pour contacter Solidaires Calvados

Nom : Prénom :

Adresse :

Secteur d'activité : tél./mail :

À transmettre à : Solidaires Calvados, 7 avenue de Cambridge, 14200 Hérrouville St Clair

Liste des conseillers du salarié des syndicats SUD / SOLIDAIRES Mise à jour au 2 février 2011

La liste des conseillers a été modifiée début février. Cette modification n'est que partielle, il s'agissait de remplacer des personnes qui ne faisaient plus d'entretiens depuis un moment. Les nouveaux conseillers sont désignés sous l'étiquette syndicale « **SOLIDAIRES** », suite à une erreur de transmission à la Direccte.

Leur syndicat d'adhésion sera mentionné lors de la prochaine actualisation de la liste.

M. FERRETTE Jean

SUD Education

Professeur

42, rue René Duchez

14000 CAEN

Portable : 06 66 46 39 00

M. ONFROY Pascal

SUD industries

18 route de Creully

14610 CAIRON

Tél. pers. : 02 31 80 62 42

Portable : 06 86 40 55 09

M. JEAN Roger

Solidaires

Gestionnaire transports - France Telecom

29, rue de l'Avenir

14650 CARPIQUET

Portable : 06 72 27 08 53

Courriel : Roger.jean3@orange.fr

M. TIZIANEL Julien

SOLIDAIRES

Dessinateur d'études METALU PLAST Soliers

10, rue Lucien Boussoutrot

14120 MONDEVILLE

Portable : 06 16 12 28 04

Courriel : julien.tizianel@yahoo.fr

Sud Industrie 02 31 24 23 36

Mme MORVANT Danielle

SUD industries

Prétraite Euromoteur

1 rue des Monts

14790 VERNON

Portable : 06 61 11 96 32

7 avenue de Cambridge
CITIS
14 200 Hérouville St Clair

Téléphone : 02 31 24 23 36

Tarif com. locales : 08 79 03 13 95

Mel :

syndicatssolidaires@orange.fr

Directrice de la
publication :

Danielle Morvant

Mensuel

Prix public : 1 euro

Imprimé par nos soins

